

# Programme de travail 2009/2010

## « Apprentissage »

---

### 1. Mise en œuvre et suivi du Protocole d'Accord du 8 septembre 2008

- Promotion et évaluation du dispositif
- Le cas échéant, résolution des problèmes liés à sa mise en œuvre

### 2. Réflexions communes concernant la mise en œuvre d'un dispositif plus souple, permettant de scinder son apprentissage de part et d'autre de la frontière, mais ne donnant lieu qu'à l'obtention d'un diplôme national (ne bénéficiant pas du régime de reconnaissance mutuelle).

Cette formule permettrait notamment d'élargir très largement la réflexion à d'autres secteurs professionnels et niveaux de qualification (notamment au niveau universitaire), également très demandeurs en la matière.

### 3. Comparaison de référentiels pédagogiques concernant de nouveaux secteurs professionnels, afin de proposer aux Etats d'élargir la liste des diplômes bénéficiant d'un régime de reconnaissance mutuelle.